



PROGRAMME ECLAIREURS MARS - AVRIL 2018

DATES	HORAIRES	ACTIVITÉ	TENUE / DIVERS	DEBUT ET FIN DE SÉANCE
Samedi 24 février 2018	14h15 - 17h30	Séance de Troupe	Uniforme complet	Local éclaireur
Samedi 3 mars 2018	14h15 - 17h30	Séance de Troupe	Uniforme complet	Local éclaireur
Samedi 10 mars 2018	14h15 - 17h30	Séance de Troupe	Uniforme complet	Local éclaireur
Samedi 17 mars 2018	Congé	Congé	Congé	Congé
Samedi 24 mars 2018	14h15 - 17h30	Séance de Troupe	Uniforme complet	Local éclaireur
Samedi 31 mars 2018	Vacances	Vacances	Vacances	Vacances
Samedi 7 avril 2018	Vacances	Vacances	Vacances	Vacances
Samedi 14 et dimanche 15 avril 2018	Voir circulaire	Week-end de Troupe	Uniforme complet	Voir circulaire
Samedi 21 avril 2018	Congé	Congé	Congé	Congé
Samedi 28 avril 2018	14h15 - 17h30	Séance de Troupe	Uniforme complet	Local éclaireur
Samedi 5 mai 2018	Congé	Congé	Congé	Congé

POUR INFO : Week-end de troupe le samedi 14 et dimanche 15 avril 2018 // Challenge ASG samedi 12 et dimanche 13 mai 2018 // Camp de pentecôte du samedi 18 au lundi 21 mai 2018 // Rafting samedi 16 juin 2018 // Sortie CP-SCP le 23 juin 2018 // Camp d'été du lundi 2 au dimanche 15 juillet 2018

LES EXCUSES D'ABSENCES SE FONT JUSQU'AU JEUDI SOIR PRECEDENT L'ACTIVITE A ELAN, CHEF DE TROUPE AU : ☎ 076 693 45 26, PAR TELEPHONE UNIQUEMENT !

CHEF DE TROUPE : Elan ☎ 076 693 45 26 ✉ steven.elan.muller@gmail.com ✉ troupe.chateauneuf@scouts-geneve.ch	CP LYNX: Zèbre CP CASTORS: Loutre	CHEF DE GROUPE : Alligator ☎ 079 936 53 09 ✉ alligator@scouts-troinex.ch ✉ groupe.sat@scouts-geneve.ch	LOCAL ECLAIREURS : 19, chemin Jacques-Ormond 1256 Troinex Genève SITE INTERNET : ☐ www.scouts-troinex.ch	Adresse postale : Scoutisme Aventure Troinex (SAT) Case Postale 142 1234 Vessy Genève Compte Cheque Postal (CCP) : CCP 14-928714-5
CHEF DE TROUPE ADJOINT : Cerf ☎ 076 489 30 98 Okapi ☎ 078 741 23 02 Oriane ☎ 077 439 77 39 ✉ troupe.chateauneuf@scouts-geneve.ch				

▲ CHAQUE MEMBRE DOIT POSSEDER SA PROPRE ASSURANCE MALADIE, ACCIDENT ET RESPONSABILITE CIVILE ▲

▲ LES MEMBRES DOIVENT SUIVRE LES CONSIGNES DONNEES PAR LES RESPONSABLES ET SE CONFORMER AUX REGLES DE SECURITE USUELLES ▲

▲ UN MEMBRE PEUT ETRE EXCLU LORSQUE SA CONDUITE DEVIENT UN SUJET DE TROUBLE POUR L'ASSOCIATION S.A.T. ▲